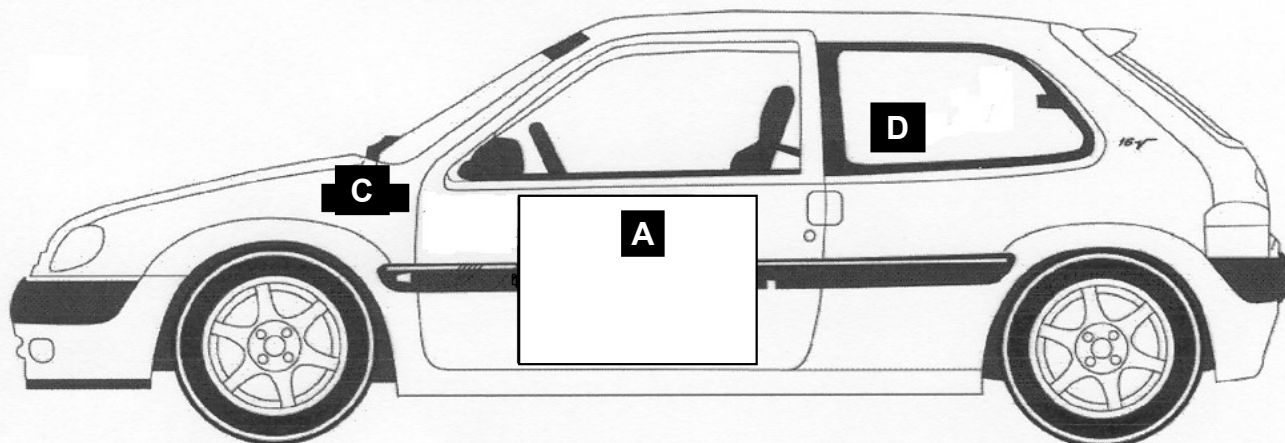


Annexe 2 : Numéros de Course et Publicité



A - PANNEAUX DE COMPETITION (70 x 50 cm)
sur les portes avant

B - PLAQUE DE RALLYE AVANT (43 x 21,5 cm)
au milieu et en bas du capot

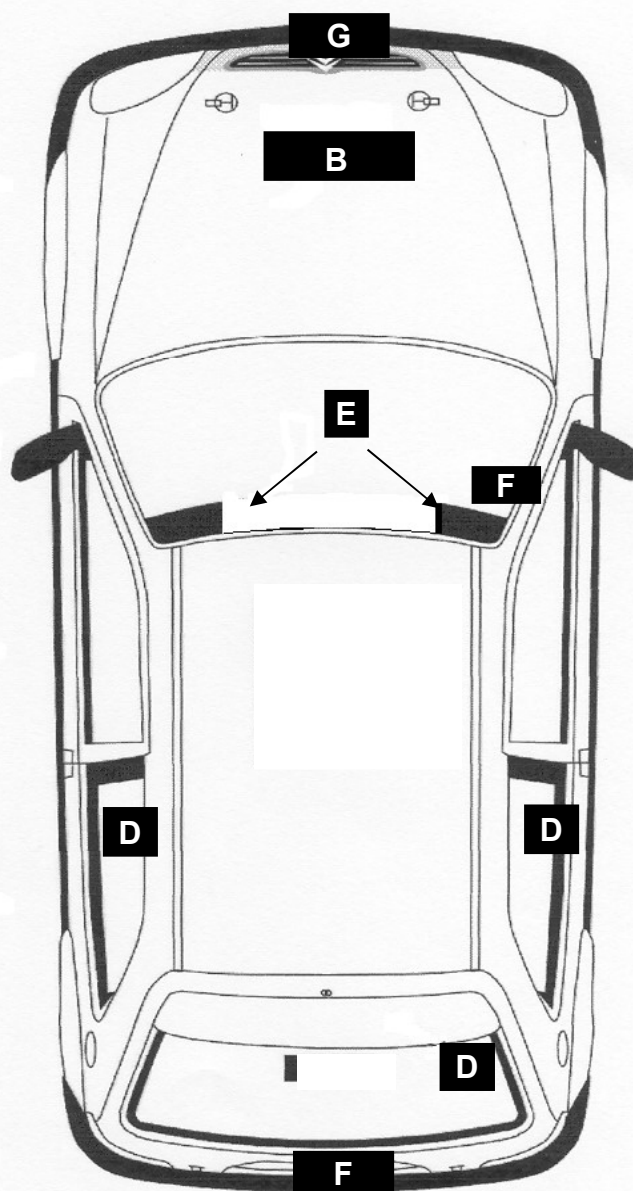
C - NOM DE L'EQUIPAGE ET DRAPEAU DE NATIONALITE
possible sur les vitres latérales

D - NUMERO DE COURSE (22 cm de haut)
sur les vitres latérales arrière et pare-brise arrière

E - BANDEAUX DE PARE BRISE (25 x 10 cm)
(publicité facultative)
à droite et à gauche en haut du pare-brise

F - PLAQUES D'IDENTIFICATION (21 x 14 cm)
à l'avant du pare-brise (10cm en dessous
de l'angle supérieur droit)
et à l'arrière à l'emplacement de la
plaque d'immatriculation d'origine

G - PUBLICITE ORGANISATEUR (52 x 11 cm)
à l'emplacement de la plaque
d'immatriculation d'origine



Annexe 3 : Signalisation des contrôles

Diamètre des panneaux de signalisation : 70 cm environ



PARC FERME DE DEPART

Sortie



Entrée

PARC FERME DE FIN D'ETAPE



PARC D'ASSISTANCE



PARC FERME DE REGROUPEMENT



ASSISTANCE



REGROUPEMENT



REGROUPEMENT



ASSISTANCE



SIGNALISATION POUR UNE EPREUVE SPECIALE



50 à
200 m



ES



200 à 500 m
Lampe à éclats ou tout
autre dispositif lumineux
visible de jour



CONTRÔLE DE PASSAGE

LIAISON



LIAISON

Annexe 4 : SECURITE

1) SECURITE GENERALE

1.1 Plan de Sécurité

Un plan de sécurité sera établi et comportera :

- 1.1.1 Le lieu d'implantation de la Direction de Course
- 1.1.2 Le nom des différents responsables :
 - Directeur de Course
 - Médecin Chef
 - Organisateur Technique
 - Responsables des épreuves spéciales
- 1.1.3 Les coordonnées des différents services de sécurité :
Gendarmerie - Hôpitaux - SAMU - Service d'Incendie - Service de Dépannage - Croix-Rouge
- 1.1.4 L'itinéraire complet avec les secteurs de liaison détaillés
- 1.1.5 Le plan de sécurité des épreuves spéciales comportant la liste des principaux officiels, des services d'urgence, des numéros de téléphone, etc. et la carte détaillée des épreuves.
- 1.1.6 Le plan de sécurité prévoit les dispositions qui assurent la sécurité du public, des équipages et des officiels de l'épreuve.

1.2 Organisateur Technique

- 1.2.1 L'Organisateur Technique fait partie du Comité d'Organisation et a participé à la réalisation du plan de sécurité.
- 1.2.2 Pendant le Rallye, il se tiendra en liaison permanente avec la Direction de Course, le Médecin Chef et le départ des Epreuves Spéciales, par téléphone et par radio.
- 1.2.3 Il sera chargé de l'application du Plan de Sécurité.
- 1.2.4 L'Organisateur Technique sera assisté dans chaque épreuve spéciale d'un délégué.
- 1.2.5 L'Organisateur Technique (ou son délégué) effectuera l'inspection de la Spéciale et certifiera sa conformité avec le plan de sécurité avant le passage de la voiture tricolore. (h - 90')

1.3 Contrôle

- 1.3.1 Le contrôle du respect du plan de sécurité sera sous la responsabilité finale du Directeur de Course.
- 1.3.2 Dans les rallyes d'un championnat FIA, l'Observateur prêtera une attention particulière sur les procédures de sécurité.

2) SECURITE DU PUBLIC

Une priorité essentielle du plan de sécurité est de garantir la sécurité du public se trouvant dans les parages, y compris les spectateurs.

Information

Une information principalement à l'attention du public sera effectuée par différents moyens :

- Médias écrits, parlés, télévisés
- Mise en place de panneaux d'information sur et aux abords des parcours d'épreuve
- Envoi aux riverains d'informations sur le passage du rallye
- Dans les épreuves spéciales, diffusion de messages audio par les voitures INFO circulant dans l'heure précédant le passage des concurrents

Les voitures INFO équipées de hauts parleurs s'arrêtent à tous les points sensibles et diffusent des messages à l'attention du public et s'assurent, si nécessaire, que ceux qui occupent des endroits dangereux en soient éloignés.

3) SECURITE DES EQUIPAGES CONCURRENTS

3.1 Services de Sécurité

3.1.1 Au départ de chaque épreuve spéciale :

- 1 véhicule d'intervention avec médecin formé aux secours d'urgence
- 1 ambulance
- 1 dépanneuse

3.1.2 Aux points intermédiaires du parcours des épreuves spéciales de + de 15 km :

- 1 véhicule d'intervention avec médecin formé aux secours d'urgence
- 1 ambulance
- 1 dépanneuse

3.2 Mesures préventives (Signalisation et Balisage)

3.2.1 Les routes et chemins d'accès seront fermés à la circulation.

3.2.2 Les voitures d'ouverture vérifieront la mise en place du dispositif et aviseront immédiatement le PC du rallye de toute omission qui sera réparée avant le commencement de l'épreuve.

3.2.3 Des postes de commissaires seront répartis sur le parcours afin de faire respecter les emplacements interdits aux spectateurs, ainsi que l'interdiction de circuler prévue par arrêté.

3.3 Surveillance

3.3.1 Un réseau radio (implantation tous les 3 km maximum) spécifique à chaque épreuve spéciale sera mis en place pour permettre le suivi des véhicules et la surveillance du déroulement du rallye.

3.3.2 Chaque point radio sera identifié sur le carnet d'itinéraire et, sur le parcours par un panneau portant le symbole du point radio.

3.3.3 Un panneau avertisseur sera placé à environ 100 mètres avant le point radio.

3.3.4 Un point radio sera situé à proximité des ambulances sur le parcours . Un panneau supplémentaire (croix rouge) se trouvera à cet endroit en dessous du panneau du point radio.

3.3.5 Le suivi des véhicules sera effectué à la fois au PC du rallye et par le Responsable de l'épreuve.

3.4 Signalisation (Croix Rouge / OK)

3.4.1 Un panneau de signalisation format A5 portant les dessins **Croix Rouge** et **OK** sera intégré au carnet d'itinéraire (Road-Book) remis à chaque équipage afin qu'il puisse signaler les suites d'un accident. La règle d'utilisation de ce panneau sera mentionnée sur le document.

3.5 Evacuation

3.5.1 Un itinéraire d'évacuation est prévu pour chaque épreuve spéciale.

3.5.2 Les services d'urgence des hôpitaux situés dans la région seront en état d'alerte.

3.5.3 Un hélicoptère de la Gendarmerie Nationale en alerte pourra intervenir si nécessaire.

Voitures de sécurité

- a) H - 90 minutes : voiture Tricolore (Direction de Course) . Vérification de la mise en place.
- b) H - 85 minutes : voiture Organisateur Technique. Vérification du dispositif de sécurité.
- c) H - 80 minutes : voiture Autorité. Validation du dispositif des ES.
- d) H - 55 minutes : voiture info. Information du public sur les consignes de sécurité.
- e) H - 50 à H - 35 minutes : voitures "promotion" . Partenaires de l'épreuve
- f) H - 35 minutes : Observateur Fédéral ou Régional.
- g) H - 30 minutes : voiture info sono "Sécurité" . Information du public sur les consignes de sécurité.
- h) H - 30 à H - 25 minutes : voitures 000 (2 maxi). Information du public sur un départ proche
- i) H - 20 à H - 15 minutes : voiture 00. Dernière vérification du dispositif et de l'état de la route.
- j) H - 10 minutes : voiture 0. Conditions de course

Les voitures de sécurité sont équipées de moyens de communication avec la Direction de Course.

